

## Être citoyen européen

**Art. 20-1.** Il est institué une citoyenneté de l'Union. Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un État membre. La citoyenneté de l'Union s'ajoute à la citoyenneté nationale et ne la remplace pas.

**Art. 20-2.** Les citoyens de l'Union [...] ont :

a) le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres ;

b) le droit de vote et d'éligibilité<sup>1</sup> aux élections au Parlement européen ainsi qu'aux élections municipales dans l'État membre où ils résident, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet État.

Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, 2007.

**1.** Personne qui a le droit de se présenter à une élection.

## Document 2 p. 8

### Ce que dit la loi

**Préambule.** Le peuple français proclame solennellement son attachement aux droits de l'Homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946, ainsi qu'aux droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement de 2004. [...]

**Art. 3.** La souveraineté nationale appartient au peuple [...]. Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes [...].

Constitution de la V<sup>e</sup> République, 1958.

## **Voter, un devoir moral**

- Le vote n'est pas obligatoire en France, mais nos ancêtres se sont battus pour l'obtenir.
- Les femmes ne peuvent voter que depuis 1944.
- Si on ne respecte pas la loi, on peut être privé de son droit de vote par la justice.

Ministère de l'Intérieur, 2017.

## Ce que dit la loi

**Art. 20-1.** Il est institué une citoyenneté de l'Union [européenne]. Est citoyen de l'Union, toute personne ayant la nationalité d'un État membre. La citoyenneté de l'Union s'ajoute à la citoyenneté nationale mais ne la remplace pas.

**Art. 20-2.** Les citoyens de l'Union [...] ont :

a) le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres ;

b) le droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen ainsi qu'aux élections municipales dans l'État membre où ils résident, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet État.

Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, 2007.

**Préambule.** Les peuples de l'Europe [...] ont décidé de partager un avenir pacifique fondé sur des valeurs communes [...] de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité. [L'Union] repose sur le

principe de la démocratie [...]. Elle place la personne au cœur de son action [...] en créant un espace de liberté, de sécurité et de justice. [...]

La jouissance de ces droits entraîne des responsabilités et des devoirs tant à l'égard d'autrui qu'à l'égard de la communauté humaine et des générations futures.

Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2000.

## Document 3 p. 12

### Ce que dit la loi

**Art. 17.** Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes.

Ordonnance portant organisation des pouvoirs publics en France  
à la Libération, 21 avril 1944.

**Art. 1<sup>er</sup>.** [...] La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [...].

Constitution de la V<sup>e</sup> République, 1958.

## Ce que dit la loi

**Art. 3.** [...] Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques.

**Art. 88-3.** Selon les modalités prévues par le Traité sur l'Union européenne signé le 7 février 1992, le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales peut être accordé aux seuls citoyens de l'Union résidant en France. Ces citoyens ne peuvent exercer les fonctions de maire ou d'adjoint ni participer à la désignation des sénateurs.

Constitution de la V<sup>e</sup> République, 1958.

Je retiens p. 16

## Être citoyen français et citoyen européen

### A) Nationalité et citoyenneté française

- Depuis la Révolution de 1789, les Français sont des **citoyens**. Ensemble, ils ont construit la **nation** française. Pour être citoyen français, il faut être **majeur** et avoir la **nationalité française**. Celle-ci est acquise par le **droit du sang**, par le **droit du sol**, par mariage ou par **naturalisation**. → voir p. 6-7.

- La citoyenneté donne au citoyen français des **droits politiques**, c'est-à-dire le droit de participer à la vie politique de son pays. **Électeur** et **éligible**, il concourt à l'élaboration de la loi. Mais le **suffrage universel** a mis du temps avant de s'installer définitivement. Le **droit de vote** a d'abord été accordé aux hommes (1848), puis aux femmes (1944) après un long combat. → voir p. 8-9 et p. 12-13.

### B) Citoyens européens et étrangers

- Les **citoyens français** sont aussi **citoyens européens**, ce qui leur donne le droit de participer à l'élection du Parlement européen. Les



citoyens des États de l'Union européenne résidant en France ont le droit de participer aux **élections municipales** et aux **élections européennes**. En revanche, les autres étrangers n'ont pas le droit de voter. → voir p. 10-11, 14-15.

- Qu'ils soient citoyens français ou étrangers, tous en France disposent de **droits civils** et de **droits sociaux**. Ces droits sont limités par des **obligations** (respecter la loi, payer l'impôt, les cotisations sociales...). Dans la société, chacun doit s'engager à **respecter les autres**, et assumer ses responsabilités dans **l'intérêt général**.  
→ voir p. 8-9.

## Ce que dit la loi

**Art. 21-24.** Nul ne peut être naturalisé s'il ne justifie de son assimilation<sup>1</sup> à la communauté française, notamment par une connaissance suffisante de la langue, de l'histoire, de la culture et de la société françaises, [...] et des droits et devoirs conférés par la nationalité française ainsi que par l'adhésion aux principes et aux valeurs essentiels de la République.

À l'issue du contrôle de son assimilation, l'intéressé signe la charte des droits et devoirs du citoyen français. Cette charte<sup>2</sup>, approuvée par décret [...] rappelle les principes, valeurs et symboles essentiels de la République française.

Code civil.

- 1.** Pour l'étranger résidant en France, adhésion aux valeurs et principes de la République, et connaissance de la culture française.
- 2.** Texte officiel qui a donné lieu à un décret paru au *Journal officiel de la République française* du 31 janvier 2012.

## Ce que dit la loi

Les peuples de l'Europe, en établissant entre eux une union sans cesse plus étroite, ont décidé de partager un avenir pacifique fondé sur des valeurs communes [...] indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité. [L'Union] repose sur le principe de la démocratie [...]. Elle place la personne au cœur de son action [...] en créant un espace de liberté, de sécurité et de justice [...].

La jouissance de ces droits entraîne des responsabilités et des devoirs, tant à l'égard d'autrui qu'à l'égard de la communauté humaine [...].

Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2000.

## Témoignages de jeunes citoyens

*Jeunes qui votaient pour la première fois en 2017, interrogés sur un compte Facebook.*

### **Miguel**

« Pour moi, le vote se fait en amont du moment où on donne notre bulletin de vote. Il faut lire les programmes [...], regarder les lois dont [les candidats] parlent. C'est une chose importante pour moi d'aller voter [...] parce qu'il faut choisir le Président qui pourra œuvrer le plus possible pour le bien commun. »

### **Damien**

« Je me déplacerai aux urnes pour améliorer ma vie, celle des autres et celle des générations futures. »

## Clarisse

« J'irai voter par conviction, car je crois en certaines valeurs que je retrouve chez certains candidats. La France a besoin de s'unir, elle ne doit pas céder à la peur, à la haine. »

Extrait du journal *Libération*, 8 mars 2017.

## Document 5 p. 23

### Ce que dit la loi

**Art. 2.** L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge. L'hymne national est la « Marseillaise ».

La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Constitution de la V<sup>e</sup> République, 1958.

**Art. 433-5-1.** Le fait, au cours d'une manifestation organisée ou réglementée par les autorités publiques, d'outrager publiquement l'hymne national ou le drapeau tricolore est puni de 7 500 euros d'amende.

Code pénal.

## Ce que dit la loi

**Art. 10.** Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public.

Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, 1789.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

**Art. 2.** La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

Loi de séparation des Églises et de l'État, 1905.

**Art. L.141-5-1. (ajouté par la loi du 15 mars 2004)**

Dans les écoles, les collèges et les lycées, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit [...].

Code de l'éducation.



## Paroles de jeunes

**LA GRANDE SŒUR.** — Au centre de loisirs, chez toi ou dans la rue, tu peux, contrairement à l'école, porter des signes mettant en avant tes idées ou ta religion si tu en as.

**OLIVIER.** — Être différents, ça n'empêche pas d'être égaux ?

**LA GRANDE SŒUR.** — La laïcité permet d'avoir les mêmes droits, qu'importe ce à quoi les habitants croient. [...] La France n'impose pas une religion. Elle permet à toutes d'exister.

**OLIVIER.** — Si j'ai bien compris, on peut croire en dieu, on peut aussi ne pas croire en dieu. [...] Mais j'entends parfois des idées qui me dérangent !

**LA GRANDE SŒUR.** — On a tous le droit d'exprimer librement ses idées, mais toujours dans le respect des autres et de la loi. [...] Cela permet de discuter, de réfléchir [...]. La laïcité permet de vivre tous ensemble, en paix.

**FETITSA (la petite sœur).** — C'est vrai. On vit dans un pays libre. On trouve ça normal, mais ça n'a pas toujours été comme ça.

*Olivier sur le chemin de la laïcité,*  
« Repères pour éduquer, juniors », [cidem.org](http://cidem.org), 2014.

## Candidate à l'élection des délégués de classe

« J'ai trois grands souhaits : parvenir à une plus grande solidarité entre tous les élèves de la classe, à une meilleure communication entre la direction et nous et, enfin, participer au concours national organisé cette année sur l'écologie.

Je compte créer un blog commun pour la classe. On pourra y échanger des conseils, savoir qui est malade pour prendre des feuilles pour lui, se rappeler les devoirs, etc.

J'envisage d'organiser une rencontre mensuelle sur le temps de midi entre les délégués de classe et le professeur principal. À cette occasion, je transmettrai vos messages. »

Extrait du programme de Léane,  
candidate à l'élection des délégués de classe.

[www.lesdelegues.net](http://www.lesdelegues.net), 2018.

### **Enzo, élève de cinquième**

« On m'a toujours traité d'intello à l'école à cause de mes notes. Moi, je les ignorais, je me disais que... ils étaient jaloux. Un jour, à la récréation, je me suis pris le ballon en pleine tête, fort. Ils ont tous éclaté de rire et ils ont recommencé à jouer comme s'il ne s'était rien passé. C'était pour rire, quoi.

La purée à la cantine aussi, c'était une blague... Me voler ma chaussure, c'était pour rire...

Mais moi, à l'intérieur, j'étais en colère. Le soir, j'avais envie de tout casser dans ma chambre. J'avais des idées noires... très noires. Mes notes ont chuté. Ma mère ne comprenait pas. Heureusement que le prof de Français m'a poussé à en parler.

C'était pour rire, mais quelque chose de pas drôle du tout aurait pu m'arriver ».

**STOP la violence, Tralalère, 2018.**

## Ce que dit le règlement intérieur

### Les principes

Le règlement intérieur garantit : le respect des principes de laïcité, la liberté d'information et d'expression, le devoir de tolérance, la protection contre toutes les agressions, l'apprentissage de la responsabilité par les élèves. En conséquence, outre la transmission des savoirs et des savoir-faire, l'établissement a le devoir de former de futurs citoyens responsables. [...]

Règlement intérieur du collège Pierre Mendès-France,  
Arques (Pas-de-Calais), 2018.

Je retiens p. 30

## Principes, valeurs et symboles de la citoyenneté

### A) Des symboles unissent les citoyens

- Les **citoyens** français se reconnaissent dans des **symboles**. Certains, hérités de la **Révolution de 1789**, sont inscrits dans la **Constitution de la V<sup>e</sup> République** : le **drapeau** bleu, blanc, rouge, emblème de la **nation** ; la **Marseillaise**, hymne national ; la **devise** « Liberté, Égalité, Fraternité ». D'autres ont été créés par la République : le **14 Juillet**, devenu en 1880 le jour de la fête nationale ; **Marianne**, allégorie de la République et de la liberté. → voir p. 22-23, 24-25.

- En tant que **citoyens européens**, les Français se retrouvent dans les symboles de l'**Union européenne** : la **devise** « Unie dans la diversité » ; le **drapeau** avec 12 étoiles jaunes sur fond bleu ; l'**hymne** *L'Ode à la joie* ; le **9 Mai**, journée de l'Europe ; la **monnaie unique**, l'euro. → voir p. 24-25, 33.

## **B) Les citoyens partagent des principes et des valeurs**

- La **Constitution** proclame que « la France est une République **indivisible, laïque, démocratique et sociale** ». Depuis la loi de séparation des Églises et de l'État (1905), la **République est laïque**. Elle est neutre face aux religions. Elle garantit à tous la liberté de conscience et le libre exercice des cultes. La laïcité s'applique et s'apprend à l'école (**Charte de la laïcité**). → voir p. 26-27.
- Les citoyens adhèrent aux **valeurs** qui permettent de **vivre ensemble** dans le respect des **différences**. Elles sont celles de la République française et de l'Union européenne : **liberté, égalité, fraternité, solidarité, respect de la dignité humaine**. Elles caractérisent la **démocratie**. → voir p. 28-29.

## Extraits du préambule de la Constitution de 1946

11. La nation garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère, et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain, [...] qui se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. [...]

13. Elle garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture.

Constitution de la V<sup>e</sup> République, 1958.



## **La Constitution de la V<sup>e</sup> République (extraits)**

*La Constitution de la V<sup>e</sup> République se compose de la Constitution de 1958, de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789, du Préambule de la Constitution de 1946, de la Charte de l'environnement de 2004.*

### **a. La Constitution (1958)**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. [...]

**Art. 2.** La langue de la République est le français. [...] La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ». [...]

**Art. 3.** La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. [...]

## **b. La Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (1789)**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. [...]

**Art. 10.** Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

**Art. 11.** La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

## **c. Le Préambule de la Constitution (1946)**

**6.** Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale [...].

**7.** Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent.

**11.** [La nation] garantit à tous [...] la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. [...]

**13. La nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction [...].**

## **La République est toujours à construire**

La culture républicaine plonge ses racines dans la Révolution dont la Charte fondamentale a été la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen. Instauré en 1792, restauré en 1848, le régime républicain est devenu définitivement le régime politique des Français depuis 1870. [...] Selon notre Constitution, « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ». [...]

Sa devise, qui date de 1848 : Liberté, Égalité, Fraternité, résume ses principes, dont la réalisation ne peut être que le fruit d'un effort toujours renouvelé. La République en effet n'est pas un héritage, mais une dynamique, visant à abattre ou limiter les entraves aux libertés, à l'égalité devant la loi et à la solidarité des citoyens les uns envers les autres. Elle est l'idéal d'une société d'hommes libres, épris de justice et de paix, que chacun est tenu de servir par l'esprit civique.

**Michel Winock, « République », *Guide républicain*, 2004.**

## Ce que dit la loi en France

**Art. 11.** La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, 1789.

**Art. 1.** L'imprimerie et la librairie sont libres.

Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

Je retiens p. 44

## Les principes de la démocratie

### A) La République française, une démocratie

- Les Français ont choisi la **démocratie** comme mode de gouvernement. Ils détiennent la **souveraineté nationale**. La démocratie, c'est aussi le **respect des libertés fondamentales** : liberté d'expression, droits politiques, droits sociaux... Ces principes sont garantis par la **Constitution de la V<sup>e</sup> République**, et défendus par les citoyens, au nom des **valeurs de liberté, d'égalité, et de fraternité**.

→ voir p. 38-39, 42-43.

- L'objectif de la démocratie est **l'intérêt commun**. Ainsi la **République** est **indivisible**, car la loi est la même pour tous. Elle est **laïque**, au nom de la liberté de conscience et du libre exercice des cultes. Elle est **démocratique** par le suffrage universel. Elle est **sociale** car l'école est gratuite et obligatoire, et toute la population a accès aux soins. → voir p. 36-37.

## **B) La République française une démocratie d'opinion**

- Les **médias** sont des moyens d'expression et de communication essentiels au fonctionnement de la démocratie. La liberté et le **pluralisme des médias** sont garantis par la loi de 1881. Ainsi les citoyens peuvent forger leur opinion et débattre. Mais **l'information doit être exacte**, et les journalistes doivent vérifier leurs sources, respecter les personnes, ne pas être soumis à des pressions politiques ou financières. → voir p. 40-43.
- Les **sondages** permettent de **mesurer l'opinion publique** dans les domaines de la vie politique, économique, sociale. Mais ils sont à prendre avec précaution car leurs résultats ne sont valables qu'au moment de leur réalisation. → voir p. 40.

## Des débats autour des sondages

« On mesure les intentions de vote à un instant t. Dans un environnement politique instable comme le nôtre, il serait présomptueux de dire : on avait vu juste », explique Jérôme Fourquet de l'Ifop<sup>1</sup>.

Yves-Marie Cann, qui dirige les études politiques d'Elabe<sup>1</sup>, estime quant à lui que « les sondages permettent, au fil d'une campagne, de rendre compte de dynamiques ».

Alain Garrigou, professeur de sciences politiques à l'université Paris-Ouest, va plus loin en estimant que « les sondages faussent le jeu politique ». Les sondages transformeraient le sens de l'élection en faisant de l'électeur un « stratège ». Avec le vote utile, celui-ci ne voterait plus par conviction, mais davantage pour que tel candidat ne soit pas élu.

*Le Figaro*, 15 avril 2017.

### 1. Instituts de sondage.



## Les Français et les médias

Les Français en ont assez de la propagation des fausses informations, les « fake news ». À tel point que seule une personne sur cinq (20 %) juge crédibles les informations qui se trouvent sur internet, contre 39 % en 2005. Du coup, les médias traditionnels [...] enregistrent un fort regain de crédibilité.

Selon le 31<sup>e</sup> baromètre sur la confiance dans les médias réalisé par l'institut Kantar pour *La Croix* [...], la radio reste le média dans lequel les Français ont le plus confiance (56 %, + 4 points sur un an). Mais la presse écrite fait un formidable bond : elle est jugée crédible par 52 % des Français (+ 8 points). Troisième de ce classement, la télévision, même si elle ne convainc pas une majorité de personnes interrogées (48 %, + 7 points). À la question « Qu'attendez-vous des médias en priorité ? », 90 % choisissent la réponse : « Qu'ils fournissent une information fiable et vérifiée ».

Olivier Ubertalli, © *Le Point*, 23 janvier 2018.

## Ce que dit la loi

**Art. 3.** La souveraineté nationale appartient au peuple [...]. Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques.

**Art. 6.** Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct.

**Art. 8.** Le Président de la République nomme le Premier ministre. [...] Sur la proposition du Premier ministre, il nomme les autres membres du gouvernement [...].

**Art. 12.** Le Président de la République peut, après consultation du Premier ministre et des présidents des assemblées, prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale.

**Art. 24.** Le Parlement vote la loi. Il contrôle l'action du gouvernement.

**Art. 61.** Les lois [...], avant leur promulgation [...], peuvent être déférées au Conseil constitutionnel qui se prononce sur leur conformité à la Constitution.

Constitution de la V<sup>e</sup> République, 1958.

## La loi « Égalité et citoyenneté » débattue à l'Assemblée nationale

*Débat au sujet de l'amendement n° 833, modifiant l'article 3 qui ouvre la réserve civique aux seules personnes majeures.*

**Madame Valérie Corre, députée et rapporteure<sup>1</sup>.** Il s'agit, comme nous en étions convenus lors du débat en commission, d'ouvrir la réserve civique aux mineurs de plus de 16 ans [...].

**Monsieur Régis Juanico, député.** [...]. Un certain nombre de dispositifs citoyens sont déjà ouverts aux jeunes de 16 ans. Il est donc tout à fait logique, à condition qu'ils aient reçu l'accord préalable écrit de leurs représentants légaux, que la réserve civique leur soit également ouverte.

**Monsieur Patrick Kanner, ministre.** Le gouvernement est favorable à l'adoption de l'amendement présenté par Valérie Corre [...]. L'amendement n° 833 est adopté.

[www.assemblee-nationale.fr](http://www.assemblee-nationale.fr)

Extrait de la deuxième séance, 27 juin 2016.

1. Député ou sénateur, désigné au sein d'une commission, pour présenter les observations et les amendements (modification d'un texte de loi) de cette commission pendant la séance.

## Document 1 p. 54

### Ce que dit la loi

**Art. 3.** La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. [...]

Le suffrage [...] est toujours universel, égal et secret.

Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques.

**Art. 4.** Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie. [...] La loi garantit les expressions pluralistes<sup>1</sup> des opinions [...].

Constitution de la V<sup>e</sup> République, 1958.

#### 1. Diversité des opinions.

## Le droit de vote, un droit spécial

Voter, ce n'est pas précisément un des droits de l'Homme : on vivrait très bien sans voter, si l'on avait la sûreté<sup>1</sup>, l'égalité, la liberté.

Quand je vote, je n'exerce pas un droit, je défends tous mes droits. Il ne s'agit donc pas de savoir si mon vote est perdu ou non, mais bien de savoir si le résultat cherché est atteint, c'est-à-dire si les pouvoirs sont contrôlés [...].

Alain (philosophe),  
*Propos, Le citoyen contre les pouvoirs, 1926.*

**1.** Garantie de ne pas être privé de liberté en dehors des cas prévus par la loi.

Je retiens p. 58

## **L'exercice de la démocratie en France**

### **A) À la tête de l'État, des pouvoirs partagés**

- Les institutions de la V<sup>e</sup> République sont définies par la **Constitution** de 1958, loi suprême de la République. Elle garantit la **démocratie** en organisant le **partage des pouvoirs**.
- Le **pouvoir exécutif** est détenu par le **Président de la République**, et par le **gouvernement**. Le Président, **chef de l'État**, nomme le gouvernement, promulgue les lois, peut dissoudre l'Assemblée nationale. Le **Premier ministre**, issu de la majorité à l'Assemblée nationale, est le **chef du gouvernement**. Il conduit la politique de la nation, a l'initiative des lois et en assure l'exécution.
- Le **pouvoir législatif**, détenu par le **Parlement**, se compose de l'Assemblée nationale et du **Sénat**. Les **députés** et les **sénateurs** débattent des lois et les votent après s'être mis d'accord sur un texte commun. Le Parlement contrôle l'action du gouvernement.



## **B) La participation des citoyens**

- Dans la République française, la **souveraineté nationale** appartient au **peuple**. Celui-ci délègue son pouvoir à ses **représentants** élus démocratiquement (pluralisme, suffrage universel et secret) tous les cinq ou six ans : à la tête de **l'État** (Président, Parlement), des **collectivités territoriales** (communes, départements, régions), de **l'Union européenne** (Parlement européen). C'est la **démocratie représentative**.
- Les **citoyens** sont consultés pour de nombreuses décisions. Le Président de la République peut leur soumettre un **référendum**. Ils peuvent débattre et donner leur avis sur des projets de la vie locale (aménagement, environnement...). C'est la **démocratie participative**.

## L'élection d'une députée annulée

Le Conseil constitutionnel a annulé [...] l'élection en juin de la députée La République en marche (LREM) Isabelle Muller-Quoy au motif que son suppléant n'avait pas le droit de se présenter.

Son suppléant, Michel Alexeef, était président du conseil de prud'hommes de Pontoise jusqu'en janvier 2017. Or le code électoral prévoit que les présidents des conseils de prud'hommes sont inéligibles dans toute circonscription où ils exercent ou ont exercé leurs fonctions depuis moins d'un an à la date du scrutin.

[...] Le gouvernement doit désormais organiser une nouvelle élection dans cette circonscription dans un délai maximal de trois mois.

[www.lexpress.fr](http://www.lexpress.fr), 16 novembre 2017.

## Ce que dit la loi

**Art. 59.** Le Conseil constitutionnel statue, en cas de contestation, sur la régularité de l'élection des députés et des sénateurs.

Constitution de la V<sup>e</sup> République, 1958.

## **Le Conseil départemental des jeunes du Nord (CdJ)**

Le mandat du conseiller au Conseil départemental des jeunes est de deux ans. À chaque renouvellement, 41 binômes fille-garçon représentent chacun des 41 cantons du département. Après un appel à candidature, une campagne électorale est organisée pour que les candidats (uniquement des élèves de 4<sup>e</sup>) puissent se présenter aux électeurs (élèves de 4<sup>e</sup>).

La commission « mobilité » du mandat sortant (2015-2016) a travaillé sur une campagne de sensibilisation au port de la ceinture de sécurité dans les autocars. Les membres du CdJ avaient souhaité travailler, en 2003, sur le recyclage du papier dans les collèges. Aujourd'hui, 240 des 285 collèges publics et privés participent à « Recycler, c'est dans notre nature ».

Site internet du Conseil départemental du Nord,  
21 décembre 2016.

## Qu'est-ce que la démocratie ?

La démocratie est un régime politique dont le principe est celui du gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple. [...] Par peuple, il faut comprendre l'ensemble des personnes ayant le statut de citoyen. On parle alors de démocratie représentative, dans laquelle les citoyens élisent des représentants qui vont exercer le pouvoir en leur nom. En France, nous trouvons des représentants à plusieurs niveaux : local ou national.

Le droit de vote ne suffit pas pour qualifier un régime politique de démocratique. D'autres éléments comme l'existence de plusieurs partis politiques, la séparation des pouvoirs, la liberté de la presse... expriment le niveau de démocratie d'un pays.

[...] La démocratie représentative doit être renforcée en permettant l'expression, l'implication, la participation des citoyens dans des espaces de débat public (associations, conseils de quartier...). Il s'agit alors de démocratie participative [...].

« Qu'est-ce que la démocratie ? »

D'après la vidéo « Agora, Les piliers de la République », 2016.

## **Participer au Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD)**

Nous avons [...] fabriqué deux mains qui se rejoignent en forme de chandelier. La main gauche représente le passé (la négation de l'Homme), la main droite est vernie et représente le futur (le triomphe de l'Homme sur le nazisme). Nous l'avons intitulée « Ni haine, ni oubli » en hommage à une citation de Gérard Pichot, résistant et déporté dont nous avons étudié l'histoire [...].

Cette œuvre rend hommage aux victimes de la guerre. Nous voulions qu'elle marque les mémoires, mais également qu'elle donne de l'espoir. C'est une sculpture en terre cuite peinte et émaillée [...]. Pour réaliser cette œuvre, nous nous sommes documentés, nous avons visionné des films sur les camps de concentration. Certains passages étaient difficiles. Il est important de se souvenir pour éviter que cela ne se reproduise.

Interview de Célia, élève de 3<sup>e</sup> du club « Résistance »,  
participante au concours.  
Bulletin municipal de la commune de Thouars (Deux-Sèvres),  
*L'Écho de Saint-Jean*, octobre 2017.

## Quel est le rôle d'un syndicat ?

Les syndicats assurent la défense collective et individuelle des intérêts des salariés<sup>1</sup>, au niveau national et à l'échelle de l'entreprise.

Par le biais de leurs délégués, ils assurent un rôle de communication important au sein de l'entreprise : en transmettant aux salariés les informations obtenues lors des réunions [...] ou encore en informant les salariés sur leurs droits individuels.

En cas de conflit avec l'employeur, les syndicats défendent les intérêts des salariés auprès des directions et peuvent engager toutes sortes d'actions de protestation (grèves, manifestations, pétitions...).

Dans les cas de conflits individuels, ils peuvent accompagner les salariés à des entretiens, défendre leurs intérêts auprès des instances hiérarchiques, les soutenir en cas de litiges débouchant sur une procédure judiciaire<sup>2</sup>.

Les syndicats sont aussi des acteurs du dialogue social entre l'État, les employeurs et les salariés.

[www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr), 2018.

1. Personne employée du secteur privé.
2. Le conseil de prud'hommes est le tribunal du travail.



## Ce que dit la loi

6. Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix.

7. Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent.

8. Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises.

Préambule de la Constitution de 1946.

## Témoignage d'une militante syndicale

Après des études d'histoire, Laure décide de s'orienter vers l'enseignement aux jeunes sourds et malentendants : « J'ai des amis sourds et, en prenant des cours en langue des signes, je me suis rendue compte qu'il existait de grands besoins ».

La jeune femme intègre alors l'Institut national de jeunes sourds (INJS) de Bordeaux en tant qu'enseignante [...] en histoire-géographie. Elle croise à cette époque le chemin de la section Force ouvrière (FO) de l'INJS, qui se bat pour demander l'ouverture d'un concours national pour ces enseignants spécialisés.

Laure prend sa carte à FO<sup>1</sup> [...] et défend aujourd'hui [...] les cinq établissements nationaux de jeunes sourds et de jeunes aveugles, menacés par des baisses de subventions. « Nous voyons les autres syndicats le 17 janvier, nous envisageons d'organiser des actions locales. »

[www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr), janvier 2018.

1. Elle adhère au syndicat, puis devient militante.

## Et si s'engager rendait heureux ?

Faire partie d'une association pour soutenir une cause qui nous tient à cœur, être bénévole auprès de ceux qui en ont besoin : nous sommes de plus en plus nombreux à nous engager. Un altruisme<sup>1</sup> qui apporte aussi beaucoup.

[...] Aujourd'hui, 25 % des Français auraient un engagement associatif selon Jacques Malet, président de l'institut « Recherches et solidarités » et auteur de l'enquête « La France bénévole » [...].

Entrer dans une association, [...] c'est se sortir [...] du monde du travail : en un mot, laisser libre court à sa personnalité, lui permettre de s'exprimer différemment. Pour les personnes isolées, c'est un bon moyen de ne pas s'ennuyer, de retrouver du lien social. Pour les autres, avoir un engagement peut être une manière d'acquérir et de développer des compétences. D'ailleurs, les jeunes n'hésitent plus à mentionner leur appartenance à une association dans leur CV<sup>2</sup>. Cela les aide à apprendre à s'exprimer, à développer leur réseau, voire à trouver du travail.

[www.lexpress.fr](http://www.lexpress.fr), 12 juin 2017.

1. Souci désintéressé du bien-être d'autrui.
2. Curriculum vitæ : document qui présente le parcours scolaire et professionnel d'une personne.

### **Lise, bénévole pour « Main dans la main et solidaires »**

Lise, engagée dans l'association « Main dans la main et solidaires », est bénévole à l'hôpital Necker. Elle donne régulièrement de son temps et de son énergie au service des enfants hospitalisés.

« Être bénévole à l'hôpital, c'est oser se dépasser, c'est oser être soi-même et authentique à 100 %. [...] Pendant le temps du bénévolat, je suis au service des enfants : je dois oser prendre des décisions et proposer de jouer. [...] Jouer avec des enfants qui ne peuvent ni bouger, ni parler, échanger avec des ados malades : c'est un challenge permanent. Ces enfants que je rencontre me font grandir et devenir adulte. En devenant bénévole à l'hôpital Necker, j'avais le désir de donner de mon temps. Je n'attendais rien en retour ; je ne pouvais imaginer que je recevrais autant, que les moments passés avec les enfants me rendraient différente. »

[www.jeuneetbenevole.org](http://www.jeuneetbenevole.org), 2018.

Je retiens p. 70

## Participer à la vie démocratique

### A) S'engager, pour mieux vivre ensemble

- Être citoyen ne se limite pas à l'exercice du droit de vote. C'est aussi **participer** activement à la vie sociale, quel que soit son âge, sa nationalité, faire preuve d'initiative, assumer des responsabilités au nom de l'**intérêt général**. Ainsi les citoyens peuvent agir pour améliorer la vie en société.
- En s'engageant, les citoyens font vivre les **valeurs de la République**, par exemple la **solidarité**, pour le bien-être commun, et aussi la **fraternité**, qui renforce les liens entre les personnes. Les citoyens peuvent **se mobiliser collectivement**, par l'intermédiaire d'**associations**, en tant que **bénévoles** ou par des **dons**. Ils peuvent aussi **agir individuellement**, par des actes d'entraide dans la vie quotidienne. → voir p. 68-69.

## **B) S'engager dans la vie politique et sociale**

- Des citoyens font le choix de devenir **militants** dans un **parti politique**. Ils débattent des idées du parti, les font connaître en distribuant des tracts, participent aux campagnes électorales. Dans la vie professionnelle, des citoyens militent dans des **syndicats**. Ils défendent les intérêts des **salariés** par l'intermédiaire des **délégués** du personnel, recourent à la manifestation ou à la grève, participent au **dialogue social** avec les représentants des employeurs et avec l'État. La **Constitution** de la V<sup>e</sup> République garantit le **pluralisme** et la **liberté syndicale**. → voir p. 66-67, 73.

- Au collège, les **élèves s'engagent** en tant qu'**élus délégués**. Ils agissent aussi pour les **valeurs de la République**, en participant à des actions « **Mémoire** » ou de **solidarité**, avec des associations.

→ voir p. 64-65, 72.

## **De l'engagement de résistants hier à l'engagement de collégiens aujourd'hui**

*Un vent de liberté* est le quatrième album entièrement réalisé par les élèves de 3<sup>e</sup> du collège Plaisance à Créteil (Val-de-Marne). Il traite de l'engagement des résistants français pour la défense des valeurs républicaines sous l'Occupation.

En parfaite cohérence avec le programme scolaire de 3<sup>e</sup>, les élèves ont déjà réalisé quatre albums qui abordent les thèmes de la démocratie, de l'entretien du souvenir, de la citoyenneté, et de l'engagement en lien avec l'histoire de la Première et de la Seconde Guerre mondiale. La portée de cette dernière œuvre est la transposition de l'engagement sous l'Occupation à l'engagement citoyen aujourd'hui.

[www.cheminsdememoire.gouv.fr](http://www.cheminsdememoire.gouv.fr), 2018.



## **Boris, militant d'un parti politique**

« Je m'intéresse à la politique depuis 2002. La montée de l'extrême droite m'a convaincu de l'importance du militantisme. J'ai attendu avant de m'engager, pour être sûr du courant auquel j'appartiendrais. Je ne voulais pas entrer trop jeune pour ne pas être formaté, je voulais partir de mes propres idées. Et c'est finalement vers le Parti socialiste que je me suis tourné. [...]

Militer, c'est essayer d'intéresser les citoyens à la politique, et c'est un dévouement pour ses propres idées. C'est pousser les gens à aller voter. La lutte contre l'abstention, ça fait partie des choses qui m'ont poussé à militer. [...]

Pour le moment, j'ai fait campagne pour les départementales. J'ai distribué des tracts, j'ai fait du porte-à-porte. Les actions militantes, le terrain, c'est vraiment bien. Mais j'aime aussi les réunions. C'est là que militer est intéressant, que le débat d'idées se crée, et qu'on voit le monde politique de l'intérieur. »

[www.la-croix.com](http://www.la-croix.com), août 2015.

## Ce que dit la loi

**Art. 4.** Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie. [...]

La loi garantit les expressions pluralistes des opinions et la participation équitable des partis et groupements politiques à la vie démocratique de la nation.

Constitution de la V<sup>e</sup> République, 1958.

## Le service civique

Le service civique permet de s'engager pour une période de 6 à 12 mois dans une mission au service de la collectivité. Vous aurez la possibilité de transmettre le sens des valeurs républicaines et de contribuer au renforcement du lien social.

Les domaines d'action : par exemple accès de jeunes en difficulté à des activités culturelles, aide à la scolarisation d'enfants dans des pays en voie de développement, sensibilisation des enfants au tri des déchets, aide à la reconstruction de sites endommagés par une catastrophe naturelle et accompagnement des populations, participation à des chantiers de restauration de sites historiques ; sensibilisation des adolescents sur les conduites à risques, accompagnement des personnes sans-abris, des personnes en situation de handicap dans leurs pratiques sportives...

D'après [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr),  
février 2018.

## Ce que dit la loi

**Art. 13.** Le Président de la République [...] nomme aux emplois militaires de l'État les officiers généraux, parmi lesquels le chef d'état-major des armées.

**Art. 15.** Le Président de la République est le chef des armées. Il préside les conseils et les comités supérieurs de la Défense nationale.

**Art. 20.** Le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation. Il dispose [...] de la force armée.

**Art. 21.** Le Premier ministre [...] est responsable de la Défense nationale.

**Art. 35.** La déclaration de guerre est autorisée par le Parlement. Le gouvernement informe le Parlement de sa décision de faire intervenir les forces armées à l'étranger [...]. Cette information peut donner lieu à un débat qui n'est suivi d'aucun vote. Lorsque la durée de l'intervention excède quatre mois, le gouvernement soumet sa prolongation à l'autorisation du Parlement.

Constitution de la V<sup>e</sup> République, 1958.

## Découvrir le rôle des armées

Les menaces militaires n'ont pas disparu [...] et les nombreuses opérations militaires dans lesquelles la France a été engagée au cours des dernières années (Afghanistan, Côte d'Ivoire, Libye, Mali) démontrent que l'action militaire reste une composante importante de notre sécurité.

Dans le même temps, les risques et les menaces se sont multipliés. Le terrorisme, la cybermenace<sup>1</sup>, le crime organisé, la dissémination des armes conventionnelles<sup>2</sup>, la prolifération des armes de destruction massive, les risques de pandémies<sup>3</sup>, les risques technologiques et naturels peuvent affecter gravement la sécurité de la nation.

Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale, 2013.

1. Menace contre les réseaux informatiques.
2. Armes de guerre classiques (mines...), à distinguer des armes de destruction massive (nucléaires, chimiques...).
3. Épidémie présente sur une large zone géographique.

## Comprendre le sens du devoir de mémoire

À Maillé (Indre-et-Loire), village où le 25 août 1944, 124 habitants ont été massacrés par des soldats de l'armée allemande, 87 jeunes ont été réunis autour d'un des survivants, Serge Martin, 10 ans en 1944, et qui a perdu ses parents et son frère.

Le capitaine De Lima, chef du centre du Service national<sup>1</sup> d'Angers, a voulu mettre ces jeunes en présence d'un homme victime de la barbarie de soldats âgés à l'époque de 16 à 19 ans, embrigadés depuis leur enfance et incapables de dire non à un tel ordre : « Cette rencontre, c'est transmettre des valeurs d'humanisme et de citoyenneté, les préparer à être capables de dire non à des situations inhumaines. »

Les jeunes ont terminé cette journée par un dépôt de gerbe au pied de la stèle qui porte le nom des 124 victimes du massacre.

D'après France Bleu Touraine, 27 septembre 2017.

**1.** Qui organise les JDC dans les régions.

## Agir avec des partenaires

L'opération Barkhane repose sur une logique de partenariat avec les principaux pays de la bande sahélo-saharienne<sup>1</sup> (BSS). Elle vise en priorité à favoriser l'appropriation par les pays partenaires du G5 Sahel de la lutte contre les Groupes armés terroristes (GAT), sur l'ensemble de la bande sahélo-saharienne. Elle agit avec les autres forces engagées dans le processus de stabilisation de la région, la MINUSMA<sup>2</sup>, l'EUTM<sup>3</sup> Mali et les Forces armées des pays partenaires du G5 Sahel.

Depuis le début de l'opération, plus de 410 terroristes ont été mis hors de combat. Plus de 22 tonnes d'armes ont été saisies ou détruites.

Dossier de presse de l'opération Barkhane, ministère des Armées,  
juillet 2017.

1. Zone vaste comme l'Europe (voir carte : doc 1 p. 82).
2. Mission militaire et humanitaire des Nations unies pour la stabilisation au Mali.
3. Mission européenne de formation de l'Armée malienne.

## **L'engagement dans l'opération Eunavfor Med**

« Cette opération a été lancée fin juin 2015 par l'Union européenne suite au naufrage d'un chalutier qui avait entraîné la mort de 800 migrants au mois d'avril. Elle vise à démanteler les réseaux criminels qui exploitent les migrants tentant l'aventure de la traversée de la Méditerranée depuis les côtes libyennes. Elle compte actuellement 1 020 militaires, dont 800 en mer. En nombre de personnes engagées, la France est la deuxième force contributrice derrière l'Italie. L'opération est financée par les États qui y participent.

L'opération est d'abord concentrée sur le recueil d'informations. Nous devons connaître les modes d'actions des trafiquants, le profil des passeurs. [...] Pour capturer ces derniers, il ne s'agit pas de détruire les bateaux transportant des migrants, qui ne sont pas des ennemis mais des personnes à sauver. »

Interview du contre-amiral Hervé Bléjean, propos recueillis par

Anne Le Mir, *La Croix*, 5 août 2015.



## Ce que dit la loi

**Préambule de la Constitution de 1946.** La République française, fidèle à ses traditions, se conforme aux règles du droit public international. Elle n'entreprendra aucune guerre dans des vues de conquête et n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple.

Constitution de la V<sup>e</sup> République, 1958.

**Art. L.1111-1.** La Défense [...] pourvoit au respect des alliances, traités et accords internationaux [...].

Code de la Défense.

Je retiens p. 86

## Les principes de la Défense nationale

### A) La Défense nationale

- La **Défense nationale** a pour rôle de protéger le territoire de la France et ses habitants, ses institutions, ses intérêts économiques, face aux **risques** (naturels, technologiques, sanitaires) et aux **menaces** (terrorisme, cyberattaques...). → voir p. 80-81.
- Le **Président de la République** est le chef des armées et le garant de l'indépendance et de l'intégrité du territoire national. La **dissuasion nucléaire** relève de sa responsabilité. Le **gouvernement** définit sa stratégie de défense dans le **Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale** (2013). Le **Parlement** vote l'engagement des armées dans un conflit. → voir p. 76-77.
- Défendre leur pays est, pour les Français, une obligation inscrite dans le **Parcours de citoyenneté**. Ils peuvent aussi s'engager dans la **Réserve militaire**. → voir p. 78-79.

## **B) La sécurité de la France, à l'intérieur et à l'extérieur de son territoire**

- À la suite des attentats qui ont touché la France depuis 2015, le **plan Vigipirate** a été renforcé et une **loi sur la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme** a été votée en 2017. Lors de **catastrophes majeures** qui touchent la France, les armées viennent en aide aux populations (ouragan Irma en 2017...).
- Avec ses **alliés**, la France est présente dans le monde pour maintenir la **paix**. Ses armées interviennent sous mandat de l'**ONU** dans la lutte contre le terrorisme, par exemple en **Afrique** (opération Barkhane), au **Proche-Orient** (opération Chammal). Dans le cadre de la **Politique de Sécurité et de Défense commune (PSDC)** de l'**Union européenne**, elles interviennent contre le trafic de migrants en **Méditerranée** et contre la piraterie dans l'**océan Indien**. → voir p. 77.

## Document 2 p. 87

**Art. 13.** Le Président de la République [...] nomme aux emplois militaires de l'État les officiers généraux, parmi lesquels le chef d'état-major des Armées.

**Art. 15.** Le Président de la République est le chef des armées. Il préside les conseils et les comités supérieurs de la Défense nationale.

**Art. 21.** Le Premier ministre [...] est responsable de la Défense nationale.

**Art. 35.** La déclaration de guerre est autorisée par le Parlement. Le gouvernement informe le Parlement de sa décision de faire intervenir les forces armées à l'étranger [...] Cette information peut donner lieu à un débat qui n'est suivi d'aucun vote. Lorsque la durée de l'intervention excède quatre mois, le gouvernement soumet sa prolongation à l'autorisation du Parlement.

Constitution de la V<sup>e</sup> République, 1958.

## Ce que dit la loi

**Art. L.111.1.** Les citoyens concourent à la défense de la nation. Ce devoir s'exerce notamment par l'accomplissement du service national universel.

**Art. L.111.2.** Le service national universel comprend des obligations : le recensement, la journée Défense et Citoyenneté et l'appel sous les drapeaux<sup>1</sup>.

Il comporte aussi [...] des formes de volontariat.

La journée Défense et Citoyenneté a pour objet de conforter l'esprit de défense et de concourir à l'affirmation du sentiment d'appartenance à la communauté nationale, ainsi qu'au maintien du lien entre l'armée et la jeunesse.

L'appel sous les drapeaux permet d'atteindre, avec les militaires professionnels, les volontaires et les réservistes, les effectifs déterminés par le législateur pour assurer la défense de la nation.

Code du service national, 2010.

**1.** En cas de menace.

## Une réserviste de l'armée de Terre témoigne

Je m'appelle MÉRIL. J'ai vingt-et-un ans. Dans la vie, je suis technicienne vidéo et je suis réserviste<sup>1</sup> au cinquième régiment d'hélicoptères de combat. Je me suis engagée dans la Réserve militaire pour me rendre utile, et pour découvrir le monde militaire. J'ai fait des tests pour entrer dans la Réserve, et ensuite j'ai suivi une formation pour apprendre le tir, le combat, le secourisme.

Le jour où je suis partie en mission, cela s'est mal passé avec ma famille, mais ensuite, elle a réalisé que je servais mon pays. [...]

Si un jeune hésitait à s'engager, je lui dirais que dans la Réserve on vit des expériences uniques, on apprend la rigueur, et c'est très utile pour la vie professionnelle.

D'après un reportage sur [www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr), 2017.

**1.** On peut s'engager dans la Réserve à partir de dix-sept ans. MÉRIL participe à l'opération Sentinelle.

## La cyberdéfense

Elle protège les systèmes d'informations numériques de la défense nucléaire et des armes sophistiquées. Elle vise à détecter et contrer les cyberattaques, actes malveillants de piratage.

Au même titre que la terre, la mer, l'air et l'espace, l'espace numérique est un milieu à défendre de manière permanente.

« La cyberdéfense »,  
d'après le site du ministère des Armées, 2018.

## **L'ouragan Irma (septembre 2017)**

Suite au passage de l'ouragan Irma dans les Antilles, la ministre des Armées a assuré le Président de la République de la pleine mobilisation des armées : maintien de l'ordre, assistance sanitaire aux populations et reconstruction de Saint-Martin et Saint-Barthélemy. [...]

Dans une situation d'urgence et un environnement sanitaire et sécuritaire délicats, les moyens mis à disposition du ministère de l'Intérieur l'ont été en entière coordination avec l'ensemble des ministères concernés. Sur place, militaires, gendarmes, policiers, infirmiers, médecins, pompiers et tous les autres serviteurs de l'État travaillent ensemble avec un même objectif : secourir et protéger les populations, rétablir rapidement électricité, communication et ravitaillement en eau et en vivres, participer aux travaux de reconstruction.

Dès le 4 septembre, frégates de surveillance, hélicoptères, avions de reconnaissance, régiments de l'armée de Terre ont été mis à la disposition des opérations de secours. 40 000 rations de combat, puis mille tonnes de vivres ont été acheminées. Le bâtiment<sup>1</sup> de



Marine Tonnerre est arrivé avec son hôpital flottant, des équipes médicales expérimentées, deux blocs opératoires et plus de 70 lits médicalisés. [...]

Des militaires, en lien avec les policiers et gendarmes, ont reçu pour mission de patrouiller et sécuriser les sites sensibles, les convois logistiques, et les populations, face aux tentatives de pillages.

Article extrait du site du ministère des Armées,  
15 septembre 2017.

## 1. Navire.